Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 022-212200414-20260701-202607006-DE

MAIRIE DE COATASCORN
TI KÊR KOADASKORN
22140

DELIBERATION 2026-07-006

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 1er juillet 2026

Date de convocation : le 25 juin 2026

Membres : en exercice : 11 Présents : 10 Votants : 10

*L'an **deux mil-vingt-six**, le mercredi premier juillet à vingt heures, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués se sont assemblés au lieu ordinaire de leur séance sous la présidence de Monsieur LE CREURER Éric, Maire,*

Présents : M. LE CREURER Éric, M. FRAVAL Philippe, Mme Sophie PERROT, Mme HENRY Isabelle, M. LE GRAVET Sébastien, Mme MUFRAGGI Francine, Mme LE GUERN Anne-Marie, Mme MOREL Anaïs, Mr FOMEL Joffray, Mr GAUTHIER Sébastien.
Absents non excusés :
Absents excusés : M. Yann DEON
Pouvoir :
Secrétaire de séance : Sophie PERROT

OBJET : Demande de subvention projet habitats regroupés – dispositif Bien Vivre Partout en Bretagne 2023-2025

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le Conseil Régional de Bretagne a défini un cadre stratégique d'intervention pluriannuel sur les projets d'aménagement avec les territoires intercommunaux au travers du dispositif dénommé « Bien Vivre Partout en Bretagne ». Cette déclinaison opérationnelle de l'engagement politique réaffirme l'ambition en matière de transitions et permets d'offrir de la visibilité aux territoires sur le long terme.
Au-delà des projets à rayonnement supra communal, la convention 2023-2025 s'articule autour de trois axes suivants :

- Accélérer les transitions et favoriser l'adaptation au changement climatique
- Adapter l'offre de logement et améliorer l'habitat
- Améliorer l'accès aux services de proximité

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

SOLLICITE la subvention prévisionnelle de 40 600 € auprès de la Région Bretagne au titre du dispositif « Bien Vivre Partout en Bretagne » pour le projet d'habitats regroupés avec vie partagée situé Impasse Coat Ar Bihan en Coatascorn

AUTORISE le Maire à signer tous documents nécessaires à cette décision.

Fait et délibéré, A Coatascorn, le 1er juillet 2026 La secrétaire de Séance,

Pour copie conforme, Le Maire

Route de la Mairie 22140 COATASCORN - 5, straed an Ti-kêr 22140 KOADASKORN
02 96 47 00 55 - Fax : 02 96 47 08 99 - Mail : mairie.coatascorn@wanadoo.fr